

Pièces justificatives à fournir à ma demande de modification de plan de chasse :

- Le/ les abandons de droits de chasse, précisant toutes les références cadastrales concernées, datés et signés par l'ensemble des propriétaires :
Important : *dans le cas d'une indivision, signature de tous les indivisaires qu'ils soient usufruitiers, nu-propriétaires ou simplement propriétaires indivis,*

et/ou

- Le bail de chasse précisant toutes les références cadastrales concernées dûment daté et signé par l'ensemble des propriétaires,

et/ou

- Le bail de chasse communal précisant toutes les références cadastrales concernées daté et signé, obligatoirement accompagné de la délibération du Conseil municipal,

et/ou

- Une lettre de cession précisant toutes les références cadastrales concernées du/des propriétaires dûment datée et signée,

- **Dans tous les cas, joindre obligatoirement les relevés de propriétés 2023 correspondants aux parcelles** (à demander en mairie)

- Si la(les) parcelle(s) faisaient partie d'un autre plan de chasse l'année précédente :
 - ✓ La résiliation du droit de chasse consenti à l'ancien détenteur du plan de chasse, dûment datée et signée **par l'ensemble des propriétaires** et mentionnant les parcelles cadastrales concernées par la résiliation (commune de situation, section et numéro de parcelle), avec la copie de l'accusé de réception LR/AR
- Si le détenteur est une association, le récépissé de déclaration transmis par le bureau des associations et le procès-verbal de l'Assemblée générale délibérante.

ATTENTION : pour tout document ne permettant pas d'identifier clairement le(s) propriétaire(s), et/ou le bénéficiaire du droit de chasse, et/ou les parcelles cadastrales ne seront pas prises en considération. De même, toutes les parcelles déclarées dans la demande de plan de chasse appartenant à un autre territoire n'ayant pas fait l'objet d'une résiliation par le(s) propriétaire(s) seront écartées de plein droit.